

**Modèle de délibération fixant le nombre de représentants du personnel et  
INSTITUANT le paritarisme au sein du CT**

**Délibération n°..... du Conseil d..... du .....**

**Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et  
décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements**

Le conseil d'.....,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction  
publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités  
territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le ....  
septembre 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1 janvier 2014 servant à déterminer le nombre de  
représentants titulaires du personnel est de ..... agents.

**Après en avoir délibéré,**

**1. FIXE**, à ....., le nombre de représentants titulaires du personnel à ..... (et en  
nombre égal le nombre de représentants suppléants),

**2. DECIDE**, à ....., **le maintien du paritarisme numérique** en fixant un nombre de  
représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du  
personnel titulaires et suppléants

**3. DECIDE**, à .....,

Soit

- le **recueil**, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités et  
établissements en relevant.

Soit

- le **non recueil**, par le comité technique, de l'avis des représentants des collectivités  
et établissements en relevant.